

## AVIS D'ENQUÊTE

### SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES D'ASSENS

#### Territoires des communes d'Assens, Echallens, Etagnières et Saint-Barthélemy

Conformément à la loi sur les améliorations foncières et aux autres dispositions légales, une enquête publique est ouverte sur les objets suivants :

- Modification du périmètre
- Répartition des frais ;
- Adaptation des limites suite à l'exécution des travaux (art. 54 RLAF), adaptation des limites du domaine public existant et soultes complémentaires ;
- Plan des ouvrages exécutés.
- Tableau des frais liés à la mensuration cadastrale.

Le dossier est déposé au Greffe municipal d'Assens, du lundi 11 novembre 2024 au mercredi 11 décembre 2024, durant les heures d'ouverture du bureau, soit le lundi de 8h00 à 11h30, le mardi de 13h30 à 16h30, le jeudi 8h00 à 11h30/13h30 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 11h30 où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les réclamations ou oppositions doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées dans ce délai par lettre recommandée à la commission de classification, par adresse le greffe municipal de la Commune d'Assens.

Une délégation de la commission de classification accompagnée de son secrétaire, M. Daniel Mosini, ingénieur géomètre, assistera à l'enquête pour donner des renseignements à la salle du Conseil d'Assens aux dates et selon l'ordre suivant :

Jeudi 21 novembre 2024 de 14h00 à 17h00 pour les lettres de A à D

Mardi 26 novembre 2024 de 9h00 à 12h00 pour les lettres de E à L

Mercredi 27 novembre 2024 de 9h00 à 12h00 pour les lettres de M à V

Assemblée générale : le jeudi 21 novembre 2024 à 10h00

Le comité de direction

Le Président

Le Secrétaire

A. Longchamp

H. Despont